

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

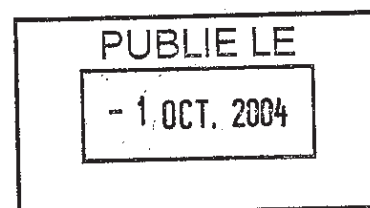
Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

**N° 5 / 83 - 2004 : DEMANDE DE SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE (DÉCRET
N° 2004-674 DU 8 JUILLET 2004**

Pilote : Service des Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur



L'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée autorise les communes et les établissements publics de coopération intercommunale comportant au moins une zone urbaine sensible à bénéficier de la procédure de surclassement démographique.

Ce surclassement permet à la Collectivité d'accéder à une strate démographique supérieure à celle dans laquelle elle est classée autorisant ainsi l'organe délibérant à créer certains emplois d'encadrement pour lesquels un seuil démographique est exigé.

Un Décret publié le 10 Juillet 2004 vient préciser les conditions de classement dans les catégories démographiques. L'article 1^{er} de ce Décret précise que le surclassement est prononcé sur demande de la collectivité. Cette demande doit faire l'objet d'une délibération expresse de l'organe délibérant. L'article 2 définit la notion de population totale au sens de l'article 88 de la Loi du 26 Janvier 1984 et de l'article R 2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Celle-ci est calculée en additionnant la somme de la population totale de référence en multipliant par deux la population des zones urbaines sensibles ou parties de zones urbaines sensibles.

La population totale du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi recalculée s'élève à 83 268 habitants.

Je vous propose, vu :

↳ L'arrêté en date du 4 Février 1999 concernant le recensement de la population.

↳ L'arrêté en date du 31 Décembre 2003 authentifiant les résultats du dernier recensement complémentaire effectué dans certaines communes au titre de l'année 2003.

↳ L'arrêté en date du 12 Juillet 2004 relatif à la population totale des communes situées en zones urbaines sensibles.

De demander le classement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la strate démographique supérieure (+ de 80 000 habitants).

Ce surclassement sera prononcé par décision expresse du Préfet du Département au vu de notre délibération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à l'unanimité,

Vu l'article 88 de la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984.

Vu l'article R 2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Décret N° 2004-674 du 8 Juillet 2004.

Vu les arrêtés du 4 Février 1999 et du 31 Décembre 2003 concernant les résultats du recensement de la population.

Vu l'arrêté en date du 12 Juillet 2004 relatif à la population totale des communes situées en zones urbaines sensibles.

Décide de demander le surclassement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la strate démographique supérieure : de 80 000 à 150 000 habitants.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaterre-Fourès".

